

20^e Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire en matière de Population et de Développement

Une consultation thématique de haut niveau menant à la CIPD30

9-10 Octobre, 2023 | Elephant Hills Resort, 328 Park Way | Victoria Falls, Zimbabwe

Déclaration de Victoria Falls

Nous, les ministres et représentants des gouvernements des pays membres de Partenaires en Population et Développement (PPD) et des pays non membres du PPD, les représentants des agences des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), et les organisations internationales, les représentants de la société civile, les organisations non gouvernementales, des organisations gouvernementales (ONG) et du monde universitaire, réunies à Victoria Falls, au Zimbabwe, du 9 au 10 octobre 2023, pour la 20e Conférence internationale interministérielle sur la coopération Sud-Sud et triangulaire (SSTC) en matière de population et de développement (IIMC) : Une consultation de haut niveau précédant la CIPD30, organisée conjointement par PPD, le gouvernement de la République du Zimbabwe, en particulier le ministère de la Santé et de la Protection de l'enfance, et l'UNFPA, adopte cette déclaration.

Cette conférence interministérielle se tient à un moment où le monde s'approche à la commémoration du 30e anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD PdA), également connu sous le nom de CIPD30, et du 30e anniversaire de la fondation du PPD, prévu pour 2024. Ce fut également un moment crucial où la population mondiale a atteint les 8 milliards et où la pandémie du coronavirus (COVID-19) a été déclarée n'être plus une urgence de santé publique de portée internationale. Cependant, le monde est confronté à de multiples catastrophes critiques telles que les effets persistants de la pandémie, les conflits en cours et l'intensification du changement climatique, etc. Ainsi la réalisation des ODD est en péril.

La Conférence se tient dans le cadre de la réalisation des engagements du Sommet de Nairobi à travers la CSST, en examinant les gains et les lacunes dans les progrès de la mise en œuvre des engagements, ainsi que les stratégies futures et les actions prioritaires à prendre pour achever les tâches non accomplies de la CIPD. Les délégués sont parvenus à un accord pour promouvoir davantage la CSST avec des orientations politiques de haut niveau sur des actions transformatrices et accélérées pour assurer la mise en œuvre efficace du Programme d'action de la CIPD et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ainsi;

Nous, les délégués de la Conférence Interministérielle,

1. **Réaffirmons** nos engagements pris lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD25 en 2019, de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en 2023, du Sommet des ODD de 2023 et des réunions précédentes de l'IIMC sur la



20^e Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire en matière de Population et de Développement

CSST en matière de population et de santé reproductive, pour atteindre les objectifs fixés. objectifs de la CIPD et des ODD (les Objectifs de Développement Durable)

2. **Réaffirmons** nos engagements à atteindre les trois zéros : zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable et zéro violence sexuelle et pratiques néfastes.
3. **Réaffirmons** les engagements nationaux pris par les 173 gouvernements représentés au Sommet de Nairobi, dont 27 États membres du PPD, dans les cinq domaines suivants : accès universel à la santé sexuelle et reproductive ; des ressources financières pour réaliser le Programme d'action de la CIPD ; la diversité démographique pour stimuler la croissance économique et parvenir au développement durable ; la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes des mariages d'enfants, précoces et forcés, y compris les mutilations génitales féminines ; et le droit à la santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires et fragiles.
4. **Réaffirmons** notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme, dans le but de promouvoir l'unité internationale, la solidarité et la coopération multilatérale à travers la CSST pour réaliser la CIPD et les OMD. Nous réaffirmons le principe de la CSS pour la souveraineté nationale, l'appropriation nationale et l'interdépendance, l'égalité, la non-conditionnalité, la non-ingérence dans les affaires intérieures et les avantages mutuels.
5. **Notons** que l'année 2024 marque le 30e anniversaire de la CIPD et constatons qu'il s'agit d'une bonne occasion d'évaluer les progrès et d'accélérer la mise en œuvre de la CIPD et de l'Agenda 2030 des ODD. Saluons l'événement mondial de célébration de la CIPD30 qui se tiendra lors de la 57e session de la Commission sur la population et le développement (CPD) au siège de l'ONU en avril 2024, qui sera associée à une série de consultations nationales et régionales.
6. **Accueillons** également à l'occasion du 30e anniversaire de la fondation du PPD, une organisation intergouvernementale unique au niveau ministériel pour la CSS en matière de population et de santé de la reproduction, composée de 27 pays du Sud, représentant plus de 60 % de la population mondiale. Nous reconnaissions la valeur significative et le rôle de premier plan que le PPD joue parmi les pays du Sud dans la promotion de la CSST depuis sa création en 1994.
7. **Reconnaissons** les progrès et les réalisations réalisés par le PPD et ses pays membres pour la promotion de la CSST, y compris le partage d'expériences, le développement des ressources humaines, le dialogue politique, les transferts de technologies et la mise en œuvre de projets innovants en matière de population et de santé reproductive depuis la CIPD, qui a fait des contributions significatives au développement national et à l'amélioration de la santé de la reproduction, maternelle et infantile dans les pays membres du PPD, ainsi que dans d'autres pays en développement.
8. **Reconnaissons** en particulier la valeur significative des 20 conférences interministérielles internationales consécutives sur la coopération Sud-Sud en matière de population et de développement au cours des dernières décennies, qui ont été



20^e Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire en matière de Population et de Développement

organisées par PPD, en partenariat avec ses pays membres et l'UNFPA. Cela est devenue une plateforme mondiale bien connue pour le partage d'expériences et le dialogue politique sur la CSST en matière de population et de la santé de la reproduction.

9. **Reconnaissons** les réalisations atteints par PPD à travers la CSST dans la réponse et la reprise après la pandémie de COVID-19 grâce au partage de connaissances et d'expériences, au dialogue politique, à la formation du personnel, aux transferts de technologie, à l'assistance d'experts, à l'équipement/fourniture médicale et au don de vaccins. Nous reconnaissons avec appréciation, la contribution apportée par l'UNFPA, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres agences des Nations Unies et organisations internationales pour soutenir la CSST pour la santé maternelle et infantile (SMI) et la santé reproductive. pour répondre à la pandémie de COVID-19 et s'en remettre.
10. **Reconnaissons** les contributions apportées par les institutions du Sud, y compris les centres d'excellence des pays membres du PPD, à la promotion de la CSST à travers la conduite de formations à long terme et à court terme, l'échange d'expériences, la recherche scientifique, la mise en réseau, les dialogues stratégiques et le développement de bonnes pratiques, en particulier au milieu de la pandémie.
11. **Saluons** les initiatives visant à organiser des conférences annuelles consécutives des BRICS sur la population et le développement et les réunions de la CSS sur la population et le développement entre les pays membres du PPD et les pays africains, car ces initiatives ont enrichi la CSST pour la population et le développement dans les pays en développement.
12. **Reconnaissons** que les jeunes ont joué un rôle essentiel en tant qu'acteurs de première ligne dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Exprimant notre inquiétude quant au fait que les jeunes font partie des groupes de population les plus gravement touchés par la pandémie dans de nombreux aspects de leur vie, et que les besoins en services de soins de santé reproductive pour les adolescents n'ont pas été suffisamment satisfaits, et qu'ils ont même été aggravés par la pandémie.
13. **Remarquons** qu'à la suite du Sommet de Nairobi, le monde a été confronté à de multiples crises et défis tels que les conflits en cours, le changement climatique et les perturbations particulièrement graves causées par la pandémie mondiale de COVID-19, et que les pays ont encore du mal à se remettre de ses conséquences négatives imprévues. impact social et économique. Ces défis critiques ont accru la vulnérabilité et l'instabilité des pays en développement et ont généré de nombreuses incertitudes quant à la réalisation de la CIPD et des ODD liés à la santé d'ici 2030.
14. **Notons** qu'il y a encore beaucoup à faire pour accomplir le programme inachevé de la CIPD. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale restent élevés dans les pays en développement ; Chaque année, 287 000 femmes dans le monde perdent la vie en accouchant et, dans certains endroits, les taux de mortalité maternelle augmentent même ; Près de la moitié de toutes les grossesses sont non désirées et l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions devient l'une des principales causes de décès maternels ; L'égalité des sexes, l'autonomisation des



20^e Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire en matière de Population et de Développement

femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles restent un immense défi.

15. **Reconnaissons** que les problèmes démographiques émergents doivent être abordés dans la poursuite de la CIPD et de l'Agenda ODD 2030. Nous vivons une époque d'extrême diversité démographique. Les deux tiers de la population mondiale vivent désormais dans un endroit où la fécondité est inférieure au taux de remplacement. La baisse rapide de la fécondité et le vieillissement de la population sont devenus des préoccupations dans de nombreux pays. Notez également que les débats sur les stratégies et priorités futures du mouvement mondial de la population ont été générés alors que la population mondiale atteignait 8 milliards.
16. **Reconnaissons** la nécessité d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la CSS en matière de population et de développement ; Reconnaître également la nécessité d'établir un mécanisme d'évaluation de l'impact de la CSS aux niveaux national et international en vue d'améliorer, le cas échéant, sa qualité d'une manière axée sur les résultats, et la nécessité d'améliorer l'efficience, l'efficacité, la transparence et la responsabilité de le Secrétariat du PPD, un point focal pour la promotion et la facilitation de la CSST de l'alliance PPD.
17. **Reconnaissons** l'importance particulière de tirer davantage parti de la mobilisation des ressources pour la CSS en matière de population et de santé reproductive pour atteindre la CIPD et les ODD. Reconnaître la nécessité d'une mobilisation innovante des ressources pour la CSST dans le contexte mondial modifié. Reconnaître la valeur potentielle et les opportunités du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et des établissements similaires pour la CSS au niveau national dans les États membres du PPD.
18. **Reconnaissons** la nécessité de renforcer davantage les études comparatives, la recherche, la mise en réseau et la documentation sur la CSS en matière de population et de santé reproductive dans les institutions du Sud des États membres du PPD, y compris les centres d'excellence pour la CSS en matière de population et de développement.
19. **Reconnaissons** avec appréciation le rôle important joué par l'UNFPA, principale agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et reproductive, et d'autres agences des Nations Unies et organisations internationales, ainsi que les contributions constantes et inestimables qu'ils ont apportées pour l'avancement de la CSST dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Reconnaître la valeur de la coopération triangulaire et des partenariats multiples pour promouvoir la CSS.

Nous, les délégués de cette Conférence interministérielle, déclarons notre appel et nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

20. Déployer tous les efforts nécessaires pour façoner le futur programme de la CIPD en participant activement à l'examen de la mise en œuvre de la CIPD à l'occasion du 30e anniversaire du Programme d'action de la CIPD et également du 30e anniversaire de la fondation du PPD, dans le but d'évaluer les gains et les lacunes, en déterminant



20^e Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire en matière de Population et de Développement

quelle approche fonctionne bien et laquelle ne fonctionne pas, et en formulant des stratégies futures pour les années restantes pour réaliser la CIPD d'ici 2030, en gardant à l'esprit la Déclaration politique du Sommet des ODD tenu au siège de l'ONU en septembre 2023, en tenant également compte de Gardez à l'esprit les opportunités potentielles ainsi que les crises et défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Encourager le PPD et ses États membres à intégrer ces processus d'examen à la cartographie du plan stratégique du PPD pour la CSS (2025-2029).

21. **Intensifier** les efforts concertés pour traduire les engagements du Sommet de Nairobi concernant la CIPD25, les traduire en actions nationales pourachever le programme inachevé et prendre d'autres mesures concrètes pour remplir ces engagements d'ici 2030, en mettant un accent particulier sur la réalisation des « trois zéros » pour garantir l'accès universel. à la santé sexuelle et reproductive et à la planification familiale pour réduire les grossesses non désirées, en particulier chez les adolescentes ; réduire la mortalité maternelle, en particulier dans les situations de fragilité et d'urgence humanitaire ; prévenir la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, dans les domaines de l'application des lois et des politiques, de la mise en œuvre des programmes, du plaidoyer, de la participation communautaire et de la supervision sociale, en gardant à l'esprit que la pandémie et les multiples crises dans le monde ont entraîné un recul de la violence sexiste et des pratiques néfastes. progrès en matière de santé reproductive et de droits des femmes dans de nombreux pays. Accélérer l'engagement significatif des jeunes dans toutes les décisions qui affectent leur santé et leur bien-être, afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel humain, en tant qu'agents essentiels du changement et porteurs du flambeau de l'Agenda 2030 pour les générations actuelles et futures.
22. **Mettre l'accent** sur la diversité démographique pour stimuler la croissance économique et parvenir au développement durable. Inciter les pays membres du PPD à prendre des mesures concrètes pour bâtir des sociétés favorables à la famille et centrées sur l'être humain, en particulier dans les pays où la fécondité baisse et la population vieillit, en fournissant les services de santé nécessaires, les crèches, le soutien communautaire, la réforme fiscale et les mesures sociales. des programmes de sécurité visant à accroître le bien-être de la population et à promouvoir le développement des familles au sein de nos pays.
23. **Augmenter** le financement national en explorant de nouveaux instruments et structures de financement participatifs et innovants pour relever les défis qui menacent de faire dérailler les progrès et de marginaliser la centralité de la santé reproductive et de la population dans le développement national afin d'assurer une reprise abordable après la pandémie de COVID-19 et d'assurer une pleine reprise, mise en œuvre efficace et accélérée du Programme d'action de la CIPD et des ODD.
24. **Encourager** les États membres du PPD à accorder un financement prévisible et à long terme au PPD pour un développement plus efficace et plus durable de la CSST. Mobilisation de ressources multiples pour la CSST, y compris le partage des coûts avec des tiers, le financement parallèle et les contributions en nature, qui se sont avérées réalisables et efficaces au cours des dernières décennies parmi les pays membres du PPD. Encourager le PPD et ses pays membres à innover dans leurs



20^e Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire en matière de Population et de Développement

approches et à adopter des stratégies de mobilisation des ressources pour la CSST dans cette situation mondiale nouvelle et nouvelle, et à accroître l'efficacité du plaidoyer en défendant les bonnes personnes avec les bonnes approches.

25. **Encourager** la mobilisation de ressources pour la CSST, y compris le partage des coûts avec des tiers, le financement parallèle et les contributions en nature, qui se sont révélés réalisables et efficaces au cours des dernières décennies parmi les pays membres du PPD. Encourager le PPD et ses pays membres à innover dans leurs approches et à adopter des stratégies de mobilisation des ressources pour la CSST dans cette situation mondiale nouvelle et nouvelle, et à accroître l'efficacité du plaidoyer en défendant les bonnes personnes avec les bonnes approches. Encouragez également les États membres du PPD à accorder un financement prévisible et à long terme au PPD pour un développement plus efficace et durable de la CSST.
26. **Promouvoir** l'innovation pour améliorer et étendre la CSST. Accorder une attention particulière au transfert de nouvelles technologies, y compris le transfert de technologies numériques via la CSST. Encourager particulièrement les initiatives innovantes de coopération en SMI entre et parmi les pays membres du PPD, telles que la création d'hôpitaux jumelés (jumelages) en tirant parti des technologies numériques, la mise en œuvre d'initiatives de coopération intégrées en SMI en établissant de multiples partenariats avec différentes parties prenantes. Faire appel à la communauté internationale d'accorder une attention particulière et davantage de soutien à l'amélioration de la SMI/SR dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à travers la CSST.
27. **Aider** les États membres à défendre le programme de la CIPD lors de la préparation du Sommet à venir et ses résultats. Renforcer la recherche et le suivi de la CSS. Encourager et soutenir la création et le développement de centres d'excellence de la CSS. Encourager le PPD et les agences des Nations Unies et organisations internationales compétentes à fournir davantage de soutien aux centres d'excellence de la CSS, notamment en matière de développement d'orientations professionnelles, de renforcement des capacités, de mobilisation de ressources et de partage de bonnes pratiques. Mener, sur une base régulière et volontaire, et en combinaison avec le processus d'examen de la CIPD30, le suivi et l'évaluation des progrès de la CSS et de ses contributions apportées par PPD et ses États membres en faveur de la réalisation et de la détermination de la CIPD et des ODD.
28. **Établir** un mécanisme pour institutionnaliser la CSST afin de faciliter et d'échanger l'expertise et les expériences. Renforcer la création de multiples partenariats pour la CSST, notamment en s'engageant avec des partenaires du système des Nations Unies, de la communauté internationale, du gouvernement, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, en recherchant une bonne opportunité pour la montée du mouvement de CSST au sein de la communauté internationale dans la nouvelle ère, et renforcer particulièrement la coopération triangulaire pour des actions plus efficaces et durables aux niveaux mondial, régional et national afin de réaliser la CIPD et les ODD et de construire une communauté mondiale de la santé pour tous, et de ne laisser personne de côté.



20^e Conférence Interministérielle Internationale sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire en matière de Population et de Développement

29. Nous exprimons notre vive gratitude et appréciation à S.E. Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, pour sa présence et son discours inspirant lors de la conférence. Nous transmettons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude au peuple et au gouvernement de la République du Zimbabwe, en particulier au ministère de la Santé et de la Protection de l'enfance pour avoir accueilli avec succès cette Conférence Interministérielle Internationale et pour l'hospitalité chaleureuse offerte à tous les délégués dans la belle ville de Victoria Falls.
